

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le mardi, 12 février 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-01-2019 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Monsieur Armand Lamothe, propriétaire, soumet cette demande concernant l'implantation du bâtiment d'habitation sis au 1867, avenue Denicourt, portant le numéro de lot 3 523 467, pour lequel la marge de recul latérale droite s'avère en-deçà de la norme minimale prescrite au règlement de Zonage numéro 92-2005 et amendements.

Nature et effet de la demande:

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation de ce bâtiment en autorisant une marge de recul latérale gauche de 1,70 mètre, alors que le règlement de Zonage numéro 92-2005 et amendements fixe plutôt la marge de recul latérale minimale à 3 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 1,3 mètre sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, préparé en date du 14 décembre 2018 et portant le numéro 21875 de ses minutes.

Donné à Saint-Césaire, ce 22 janvier 2019.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière